

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMITE CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE ET ASSISTANCE SEXUELLE L'association CH(s)OSE déplore une vision réductrice et ghettoïsante de l'assistance sexuelle !

Le Comité national consultatif d'éthique (CCNE) vient de rendre un avis défavorable à la question de l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap en France. L'association CH(s)OSE qui se bat pour un accès à la vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap dénonce un avis partial et réducteur ne proposant pas de solutions concrètes pour les personnes en situation de handicap n'ayant pas accès à leur corps. Cet avis est stigmatisant et ghettoïse les personnes en situation de handicap qui sont présentées comme « *vulnérables* » et « *susceptibles d'un transfert affectif envers l'assistant sexuel* ». Par ailleurs, l'utilisation du mot « *patients* » pour désigner les personnes en situation de handicap est une manière de leur ôter leur capacité de décision en faveur des professionnels du secteur médico-social.

L'association CH(s)OSE demande toujours l'ouverture d'un débat public sur ce sujet important et continue de militer pour la création de services d'assistance sexuelle afin de répondre à la demande des personnes en situation de handicap et de leur famille !

L'association CH(s)OSE déplore que le CCNE refuse d'envisager une exception à la loi réprimant le proxénétisme pour permettre la création de services d'assistance sexuelle afin de répondre à un besoin d'apprentissage et de découverte de l'intimité; de prodiguer une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle; mais aussi de permettre l'acte sexuel entre deux personnes qui ne peuvent l'accomplir sans aide.

Pour le CCNE la seule solution est de favoriser la rencontre. Cela ne se décrète pas et cela ne suffit pas pour répondre à la demande ! De plus comment permettre la rencontre pour des personnes dont les déplacements sont difficiles voire impossibles et qui ont besoin d'un tiers dans cette rencontre ? Et comment permettre l'acte sexuel entre deux personnes qui ne peuvent l'accomplir sans aide ?

Le CCNE ne semble pas tenir compte de la réalité des situations de handicap en France et continue d'entretenir une forme d'hypocrisie en laissant la porte ouverte à des initiatives individuelles qui ne garantissent nullement d'échapper aux abus. En dédouanant l'État de sa responsabilité, les risques ne sont pas éradiqués, bien au contraire.

Et même si la formation des personnels soignants et éducatifs à la sexualité des personnes en situation de handicap est absolument nécessaire (l'association CH(s)OSE le préconise aussi), elle ne peut en aucun cas suffire pour découvrir son propre corps autrement qu'à travers le soin et les traitements.

Il est également regrettable de constater que, pas une seule, fois l'avis ne fait référence à la santé sexuelle, à la fois vecteur d'épanouissement personnel et de réduction des risques. La question de la santé sexuelle des personnes lourdement handicapées n'est absolument pas prise en compte. Or la sexualité est reconnue comme une dimension fondamentale de la personne humaine, elle fait partie intégrante de la santé et de la qualité de vie.

Par ailleurs, évoquer la sexualité des personnes porteuses d'un handicap mental en prétendant qu'elles ont surtout besoin d'affection est injuste et dénote d'une vision angéliste de la situation ! C'est nier une partie de leur humanité aux personnes en situation de handicap.

Enfin, assimiler à tort l'assistance sexuelle à la prostitution, n'a rien d'un raisonnement éthique. Le film *The Sessions*, sorti récemment, permet de sortir des fantasmes autour de l'assistance sexuelle. Il montre les interactions entre les deux protagonistes, l'un en situation de handicap, l'autre assistante sexuelle. L'attachement qui se crée lorsque ces deux personnes se rencontrent n'est aucunement synonyme de vulnérabilité, comme le présente le CCNE, mais d'ouverture à l'autre.

Pour finir, l'association CH(s)OSE, après avoir interpellé François Hollande le 8 février dernier par lettre ouverte afin de lui demander l'ouverture d'un débat sur ce sujet, vient de recevoir une réponse de la Présidence de la République. Le Chef de l'État indique qu'il a signalé cette demande à la ministre des Affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine. Pourtant, l'association CH(s)OSE s'était adressée à François Hollande après que Mmes Touraine et Carlotti ont refusé de recevoir l'association pour « *contraintes d'emploi du temps* ».

L'association CH(s)OSE déplore ce manque de considération du Chef de l'État et du gouvernement pour les personnes privées d'une vie sexuelle en raison de leur handicap et continue de militer pour la création de services d'assistance sexuelle en France.

L'appel pour dire OUI à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap en France peut toujours être signée en ligne sur :

<http://assistancesexuelle.blogs.apf.asso.fr/sign.html>

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37